

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/3/19
DOSSIER N°5847**

**DÉLÉGATION RÉGIONALE MISS LIMOUSIN - OCTROI D'UNE
SUBVENTION**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jéréemie SAUTY à Bertrand LABAR

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des
Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : DÉLÉGATION RÉGIONALE MISS LIMOUSIN - OCTROI D'UNE
SUBVENTION**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/3/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Modernisation de l'action publique, Finances et Bâtiments,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la délégation régionale Miss Limousin pour l'organisation de la soirée du gala d'élection de Miss Limousin.

Dit que le paiement sera imputé au budget départemental sur le chapitre 65, article 65748.

Ont voté pour :

M. E. Bodeau (ayant donné pouvoir à Mme ML. Geoffre), Mme MC. Bunlon, Mme D. Chartrain, Mme L. Chevreux, M. L. Daulny, Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à M. P. Moraçais), Mme H. Faivre, M. F. Foulon, M. T. Gaillard (ayant donné pouvoir à M. V. Martin), Mme C. Graveron (ayant donné pouvoir à M. F. Foulon), Mme M. Jouannetaud (ayant donné pouvoir à Mme MF. Galbrun), M. B. Labar, M. G. Marsaleix, M. V. Martin, M. P. Moraçais, Mme I. Pénicaud, Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M. G. Marsaleix), M. J. Sauty (ayant donné pouvoir à M. B. Labar), M. N. Simonnet, Mme MT. Vialle

Ont voté contre :

M. T. Bourguignon, Mme A. Martin, Mme MF. Galbrun, M. P. Filloux, M. JL. Léger, M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à Mme A. Martin), M. JJ. Lozach (ayant donné pouvoir à M. T. Bourguignon), Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. JL. Léger)

Se sont abstenues :

Mme V. Simonet, Mme ML. Geoffre

Adopté : 20 pour - 8 contre - 2 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET